REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail
****
A . N . E AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS

PRESIDENCE
****
VICE PRESIDENCE
****
RAPPORTEUR GENERAL
****
COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX
****
DIVISION AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX
****
N°571/ANE/P/VP/RG/CAJC/DAJC.25

Bangui, le 12 DEC 2025

Le Président de l'Autorité Nationale des Elections

A
Monsieur Paul-Crescent BENINGA
Directeur du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique (CCRAG)
BANGUI.

Objet : Réponse à votre demande d'accréditation.

Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre sollicitation reprise en objet en vue de l'observation des élections groupées du 28 décembre 2025.

Vous voudriez bien noter que l'Autorité Nationale des Elections marque son accord pour l'observation que propose votre organisation.

Pour des dispositions d'ordre pratique, nous vous demandons de nous communiquer la liste des personnes à accréditer.

Ces accréditations, vous seront par la suite transmises afin de permettre à vos observateurs d'avoir accès à tous les locaux de l'Autorité Nationale des Elections, aux différents centres et bureaux de vote.

Comme vous demeurez sans ignorer, votre organisation prendra en charge tous les frais inhérents à votre mission (Séjour, Transports…) en respect au principe directeur de l'observation électorale internationale.

Dans l'attente de vous accueillir très bientôt, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE AUTORITE NATIONALE DES ELECTIONS LE PRESIDENT

Dr. MORGOUBA Mathias Barthélemy